

**REUNION DU BUREAU DU CNIS
DU 29 MARS 2001**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BOMPARD Jean-Pierre
M. BOURGEOIS Lucien
M. CHAMPSAUR Paul
M. CHEVALLIER Patrice
M. DELARUE Jean-Marie
M. ENFRUN Bernard
M. LEFEBVRE Jean
M. NESPO Claude
M. RENARD Yvonick
M. VINCENT François
M. ZISSWILLER Richard

Organisme représenté ou titre de présence

CFDT
FNSEA (*suppléant*)
Directeur général de l'INSEE
APCM (*suppléant*)
Président du Bureau
Banque de France
CGT-FO
CGPME
MEDEF
CFE-CGC
ACFCI

Autres participants

M^{me} AMIEL Marie-Hélène
M^{me} ARTIGUEBIEILLE Jacqueline
M. ELISSALT François
M. GODINOT Alain
M^{me} KAGAN Claudine
M. PUIG Jean-Pierre

Secrétaire général adjoint du CNIS
Rapporteur du Comité du label
INSEE
INSEE
INSEE
Secrétaire général du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M. BACHMAN Pierre
M. BODINEAU Pierre
M^{me} DEBONNEUIL Michèle
M. GIROUD Joseph
M. LAROSE André
M. ROBINE Bruno

CGT
CESR de Bourgogne (membre du Conseil élu)
Commissariat au Plan
FNSEA
CFTC
ACFCI

ORDRE DU JOUR

- I - Rénovation du recensement de la population : avancement du projet
- II - Démarche « statistique publique et entreprises » : réalisations récentes

III - Bilan de la présidence française de l'Union européenne

IV - Questions diverses

- . Activité des groupes de travail
- . Travaux du CEIES
- . Projet de Rencontre du CNIS

I - Rénovation du recensement de la population : avancement du projet

M. CHAMPSAUR informe le Bureau que M. GODINOT est désormais en charge du programme de rénovation du recensement de la population.

M. GODINOT présente l'avancement du projet.

- Etat du processus législatif

Le Conseil d'Etat a examiné le projet de loi au sein de sa Section des finances le 20 mars.

Les avis nécessaires des assemblées des territoires et collectivités territoriales d'outre-mer, de la CNAM et de la CNIL avaient précédé cet examen.

Les assemblées territoriales n'ont pas émis d'opposition dans les délais impartis.

La commission de l'assurance maladie de la CNAM a émis un avis favorable à l'unanimité.

La CNIL a proposé de mentionner :

- la loi du 6 janvier 1978 dans le texte de loi,
- le caractère démographique des informations non nominatives issues des fichiers administratifs,
- les répertoires immobiliers,
- l'agrégation des informations non nominatives à un niveau rendant impossible toute identification des personnes physiques.

Le Conseil d'Etat n'a pas repris à l'identique l'ensemble de ces propositions.

L'assemblée générale du Conseil d'Etat examine le texte le 29 mars. Ce texte en sortira sensiblement amélioré.

Le projet de loi pourrait être déposé en avril 2001 et faire l'objet d'une première lecture avant fin juin prochain.

- Enseignements de la rencontre entre l'INSEE et la CNIL du 22 novembre 2000

Cette rencontre a permis d'aborder la question du rapport avec les communes.

L'INSEE a fait valoir que le recensement, placé traditionnellement sous la responsabilité de l'Etat sans fondement juridique bien assuré, pourrait faire désormais l'objet d'une collaboration entre personnes publiques.

Ce choix présente un avantage technique important : la responsabilité des enquêtes de recensement confiée aux communes leur permettra de recourir à la délégation à des établissements publics de coopération intercommunale, ce qui conduit à une professionnalisation croissante des acteurs.

La CNIL et le Conseil d'Etat n'ont pas remis cette option en cause au moment de l'examen de l'avant-projet de loi.

Lors de la rencontre du 22 novembre 2000, la CNIL avait émis des recommandations techniques, qui ont été prises en compte, portant sur :

- le rôle respectif de l'Etat (la responsabilité et le contrôle) et des communes (préparation et réalisation des enquêtes),
- la mise à disposition des communes du répertoire d'immeubles localisés,
- la confidentialité,
- la définition précise du contenu et de l'utilisation des carnets de tournée.

- Programme de tests

Les tests de 2001 ont trois objectifs :

- les protocoles de collecte des petites et grandes communes,
- la forme du questionnaire,
- l'expérimentation du contrôle de la collecte.

. Pour les protocoles de collecte :

- dans les petites communes, il s'agit d'améliorer la qualité en dotant l'agent recenseur d'une liste de référence des immeubles et logements (se fondant sur le recensement de 1999 et la taxe d'habitation),
- dans les grandes communes, cinq groupes d'adresses existeront par commune, chacun étant représentatif de la commune recensée. Dans chaque groupe, 40% des logements sera enquêté.

Il conviendra de déterminer si un agent pré-recenseur disposant d'une liste d'immeubles, peut rapporter une liste exhaustive d'adresses.

Il conviendra également de vérifier qu'un agent recenseur peut retrouver les logements qui lui sont assignés sur le terrain à partir d'une liste.

Par ailleurs, pour répondre à une préoccupation de la communauté scientifique, on partagera le test entre une collecte sur liste de logements dispersés et une collecte sur grappe de logements afin de déterminer si le taux de réponse est significativement différent.

. Pour les questionnaires :

deux types de questionnaires seront testés : les questionnaires séparés (feuille de logement et bulletins individuels) et le cahier.

Dans les deux cas, deux maquettes différentes seront testées.

On s'assurera de la lisibilité des questionnaires et de leur bonne adéquation à la lecture optique.

. Pour le contrôle de qualité :

un contrôle de l'identité du logement recensé sera fait pour un échantillon de questionnaires.

Les tests se dérouleront dans les grandes communes au premier semestre 2001 (4000 logements dans 8 communes) et au second semestre 2001 (7000 logements dans 16 communes). Ils se dérouleront au second semestre 2001 dans les petites communes (30 communes soit 18 000 logements).

- Relance de la concertation

. pour le monde politique :

la préparation du débat parlementaire est en cours en liaison avec le cabinet du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Des contacts seront pris avec les présidents des groupes parlementaires, des commissions des finances et des lois à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Une documentation écrite synthétique est en préparation en vue de ces contacts.

M. FLANDRE et M. FRÉVILLE, sénateurs, membres du CNIS, seront également contactés.

Les directeurs régionaux de l'INSEE rencontreront les élus de leur proximité.

Le Directeur général de l'INSEE a rencontré le Comité des finances locales le 12 décembre 2000 ; ce comité a décidé de mettre en place un groupe de travail sur le projet.

Un groupe de travail sera installé dans les prochaines semaines par l'Association des maires de France ; il associera l'INSEE et la DGCL.

. pour la communauté scientifique :

les actes du séminaire du 5 octobre 2000 seront publiés par la Société française de statistique.

Un comité de conseil méthodologique est en cours de mise en place. Il comprendra des experts de l'INSEE, de la Société française de statistique et des experts étrangers.

. pour les utilisateurs :

un colloque « petite couronne » rassemblant une centaine de démographes et membres des services administratifs de ces communes a été organisé les 18 et 19 décembre 2000 par le Centre national de la fonction publique territoriale -petite couronne-.

Il a permis de dégager un intérêt tant pour les modalités pratiques que pour les produits statistiques au niveau infracommunal.

L'importance des questions de diffusion est croissante. Une concertation sur ce thème pourra être organisée avec le CNIS d'ici l'été 2002.

La rénovation du recensement figurera à l'ordre du jour les formations de printemps du CNIS (Urbanisme, équipement, logement le 26 avril, Démographie, conditions de vie le 18 mai, Statistiques régionales et locales le 23 mai).

Les questionnaires testés sont adressés aux membres du groupe de travail du CNIS sur le questionnaire.

A l'issue de cet exposé, M. CHAMPSAUR souligne qu'une incertitude demeure quant au calendrier législatif, le programme de travail des assemblées étant très chargé.

M. GODINOT précise alors que si la loi est adoptée fin 2001-début 2002, le décret d'application devrait être pris avant le 30 septembre 2002 de manière à mettre en place les crédits nécessaires pour l'exercice 2003.

Les repérages se feraient alors fin 2003 et les enquêtes de recensement au printemps 2004.

Cinq collectes sont nécessaires pour établir les populations légales, qui seraient donc disponibles en 2008 soit 9 ans après le recensement de 1999.

M. GODINOT est également amené à préciser que le décret d'application portera sur les définitions des catégories de population légale, les rôles des communes (ou établissements publics de coopération intercommunale) et de l'INSEE, sur le partage des informations géographiques et sur diverses précisions par rapport au projet de loi (utilisation de données administratives, données non nominatives et démographiques de l'assurance maladie notamment).

Le Bureau se préoccupe du scénario dans lequel la loi ne serait pas encore adoptée avant la fin de la législature. Il souhaitera également être informé des conséquences sur le financement des communes et des tests éventuels du coût des opérations.

Le Bureau recommande à l'INSEE, dans sa concertation, de ne pas négliger certains publics tels que les Verts.

M. DELARUE recommande également que lors des contacts envisagés avec les élus, ils soient informés que le calendrier est très serré si l'on souhaite disposer des populations légales en 2008.

II - Démarche « statistique publique et entreprises » : réalisations récentes

Mme KAGAN expose des derniers développements de la démarche « statistique publique et entreprises » en reprenant chacun des cinq engagements de la statistique publique : économie, contrepartie, proximité, fiabilité, confidentialité.

Cette démarche a conduit à une nouvelle manière de travailler, à un état d'esprit nouveau des statisticiens qui abandonnent l'attitude régaliennne pour le dialogue avec les enquêtés.

- Sur l'engagement d'économie, le Comité du label veille à la qualité statistique des enquêtes, le statisticien doit apporter du soin à la préparation du dossier de présentation des enquêtes, à la rédaction et à la préparation du questionnaire.
- Sur l'engagement de contrepartie, les retours d'information aux enquêtés sont organisés, comme cela avait été présenté au Bureau du CNIS en juin 1999.

L'objectif n'est pas encore atteint pour toutes les enquêtes.

Un produit spécifique sera disponible en septembre 2001 sur le site www.insee.fr : ALISSE, accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises. Ce produit privilégiera la documentation des données destinée à l'utilisateur.

Pour les créateurs d'entreprises, un exemple très prometteur de produit multi-sources a été mis en place pour les créateurs d'entreprises par la direction régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et la Chambre de commerce et d'industrie de Caen. Cette expérience sera étendue à d'autres régions.

- Sur l'engagement de proximité, depuis 1996 des enquêteurs spécialisés ont été mis en place. L'accent a également été mis sur la formation des agents au contact avec les entreprises.

- Sur l'engagement de fiabilité, un bilan qualité des enquêtes est en cours de mise en place qui permettra de renforcer ce domaine d'excellence de l'INSEE et des services statistiques ministériels.
- Sur l'engagement de confidentialité, la règle est l'intransigeance en matière de secret statistique par rapport à la loi du 7 juin 1951.

Pour l'ensemble de la démarche, le directeur général de l'INSEE a recommandé un large recours à l'internet.

Son utilisation se développera dans plusieurs champs :

- pour la collecte, dans un environnement sécurisé ;
- pour les retours d'informations ;
- un annuaire électronique des centres de formalités des entreprises (CFE) est disponible depuis mars 2001 ;
- le site « indices pro » (analogue au 3617 PVI) ouvrira en avril 2001 ;
- ALISSE permettra l'accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises et sera disponible en septembre 2001 ;
- une sensibilisation à la confidentialité a été faite pour l'utilisation de la messagerie électronique dans les relations avec les entreprises ;
- la mutualisation des acquis passe par un extranet consacré à la démarche.

Le Bureau témoigne d'un grand intérêt pour les réalisations qui lui sont présentées, en particulier pour le produit multi-sources sur la Basse-Normandie.

Il souligne que dans une entreprise, celui qui répond à une enquête n'est pas forcément celui qui en utilise les résultats et qu'il serait intéressant d'en savoir plus sur ce point.

M. CHAMPSAUR, en réponse à des questions sur la diffusion de données sur nos principaux partenaires européens, informe le Bureau de la récente ouverture à Strasbourg d'un centre d'information statistique sur l'Allemagne.

M. DELARUE souhaite que le Bureau puisse examiner la question des échanges télématiques de données, tant du point de vue des possibilités ouvertes que des risques encourus, lors d'une prochaine réunion.

III - Bilan de la présidence française de l'Union européenne

M. PUIG annonce que M. FRANCHET, directeur général d'Eurostat, assistera à la prochaine réunion du Bureau, ce qui permettra d'approfondir les questions communautaires.

M. ELISSALT dresse le bilan de la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2000 pour les questions statistiques.

- Trois textes ont connu des progrès importants. Ils concernent :
 - les impôts et cotisations sociales,
 - la gestion des déchets,
 - les swaps d'intérêt.

Cette présidence a été également l'occasion d'un approfondissement des liens bilatéraux avec les instituts nationaux de statistique d'Italie, d'Espagne et de Suède.

Des colloques européens ont également été organisés par l'INSEE sur la pauvreté (juin 2000), sur les indicateurs conjoncturels avec le CEIES (octobre 2000) et sur l'avenir des recensements (novembre 2000).

- De cette présidence deux types d'enseignements peuvent être tirés :
 - l'exercice est extrêmement contraint : une très bonne préparation des réunions des groupes du Conseil est nécessaire pour parvenir au consensus,

- la procédure de codécision, qui a cours depuis mai 1999 dans le domaine statistique, nécessite d'établir un compromis entre le Conseil et le Parlement européen ce qui allonge le délai moyen d'adoption des textes.
- Trois textes sont ou seront en discussion en présidence suédoise :
 - une modification du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises qui rajoute notamment des dispositions sur les investissements et dépenses courantes pour l'environnement,
 - un projet de texte sur les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques,
 - un projet de texte sur l'indice du coût du travail ; la position française est favorable à ce texte qui privilégie l'utilisation de sources nationales existantes.

Le Bureau, très satisfait d'avoir ainsi été informé, exprime le souhait d'une concertation assez en amont de la préparation des tests européens. Il est en effet important d'assurer une bonne cohérence des démarches auprès des institutions communautaires. Dans ce cadre, un examen du projet d'indice du coût du travail serait apprécié.

IV - Questions diverses

• Activité des groupes de travail

- Les rapports des groupes de travail (Finances publiques locales, Nouvelles technologies de l'information, Investissements directs étrangers, Questionnaires du recensement rénové de la population) ayant achevé leurs travaux à la fin 2000 sont désormais diffusés.
- M. RENARD informe le Bureau de l'avancement des travaux du groupe sur le secret statistique qui émettra des recommandations qui seront soumises au Bureau et au Comité du secret. Des degrés de liberté existent pour avancer dans le domaine de la diffusion.
- M. BOMPARD rend compte au Bureau de l'activité du groupe sur la clarté et l'accessibilité des informations statistiques issues du système statistique public. Tout en rappelant le débat initial du Bureau, saisi par une lettre ouverte, il expose la démarche pragmatique qui a été adoptée. Le groupe pourrait fournir des recommandations à la rentrée.

• Travaux du CEIES

M. PUIG informe le Bureau du programme du prochain séminaire du CEIES.

M. LAMEL, vice-président du CEIES, sera invité à participer à l'Assemblée plénière du CNIS de fin d'année.

• Projet de Rencontre du CNIS

M^{me} AMIEL expose un projet de Rencontre pour l'automne qui serait organisé avec le SES du ministère de l'Équipement, du logement et des transports autour du thème des besoins d'informations statistiques, notamment régionales et locales, pour l'aménagement du territoire. Le Bureau approuve ce projet.

M. RENARD mentionne le récent rapport du Sénat concernant l'information sur les administrations publiques comme thème susceptible d'être débattu au CNIS sous une forme à définir. Ce rapport sera communiqué aux membres du Bureau.

- M^{me} ARTIGUEBIEILLE, rapporteur du Comité du label, saisit le Bureau d'une demande d'avis émanant de ce Comité au sujet des mentions portées sur les lettres-avis et les questionnaires destinés aux ménages enquêtés et leur rappelant les dispositions de la loi du 7 juin 1951. Ces modifications sont proposées à la suite de réactions de ménages relatées par les rapports d'enquêteurs ainsi que par des courriers. Une réflexion sur l'effet de la non obligation des enquêtes sur le taux de réponse et la qualité des réponses sera par ailleurs entreprise. Le Bureau approuve ces nouvelles mentions.

Documents préparatoires

- Dossier sur le Recensement rénové de la population (document de présentation, avant-projet de loi, exposé des motifs, étude d'impact, extrait du dossier remis à la CNIL pour la rencontre du 22/11/00, programme de tests 2001).

Documents diffusés en séance

- Proposition de modifications des mentions réglementaires sur les questionnaires ou lettre-avis des enquêtes auprès des ménages.
- Dossier sur le Séminaire du CEIES à Bruxelles les 26 et 27 avril 2001 : « Défis pour les statistiques communautaires ».
- Note sur le bilan de la présidence française de l'Union européenne dans le domaine statistique.
 - Information sur le groupe « Clarté et accessibilité des informations issues du système statistique public ».
- Dossier sur les derniers développements de la démarche statistique publique.

Prochaine réunion du Bureau :

Jeudi 14 juin 2001 à 10 heures

à l'INSEE

La prochaine réunion du Bureau sera suivie d'un buffet offert par le Directeur général de l'INSEE en présence de M. Yves FRANCHET, Directeur général d'Eurostat.

Destinataires :

M^{me} et MM. les membres du Bureau du CNIS